



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : 42  
- représentés : 4  
TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Véronique ELO, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> - Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

#### Membres représentés :

Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Gilbert STECK	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Chantal SITTLER
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

#### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – PISCINES – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE A MUTZIG : ACQUISITION FONCIERE**

---

**N° 25-04**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 22-04 du 10 mars 2022 :

- adoptant la version 5, actualisée en janvier 2022, du pré-programme opérationnel relatif à la construction d'une nouvelle piscine à MUTZIG, établi par le Groupement I.P.K. Conseil / ISE A.M.O., estimant à (arrondi) 20.000.000 € T.T.C. (valeur janvier 2022), le coût total de cette opération,
- décidant de lancer une étude énergétique et de développement durable portant sur l'ensemble des aspects énergétiques du futur projet rattaché au site ;

**VU** sa délibération N° 22-81 du 6 octobre 2022 approuvant le programme relatif à ce projet, établi par le Groupement I.P.K. Conseil / ISE A.M.O. ;

**VU** sa délibération N° 22-102 du 15 décembre 2022, engageant la procédure de choix d'un maître d'œuvre, selon la procédure du concours restreint, et procédant en substance à la composition du Jury de concours à ce titre ;

**VU** sa délibération N° 23-84 du 21 septembre 2023, confiant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel équipement aquatique à MUTZIG à l'équipe, composée de :

- **BVL Architecture** : Architecte mandataire,
- **IXO Architecture** : Architecte Associé,
- **ECO+ Construction** : Economiste,
- **DA Ingénierie** : BE structures,
- **META** : Acoustique,
- **TUAL** : BE Traitement eau, air, énergie,
- **ACTE2 Paysage** : Aménagements paysagers,
- **BEREST** : BE VRD,
- **C2BI** : OPC-pilote ;

**VU** sa délibération N° 24-77 du 3 octobre 2022, adoptant l'avant-projet définitif (APD) de cette opération ;

**CONSIDERANT** que le permis de construire correspondant est en cours d'instruction ;

**CONSIDERANT** que l'emprise foncière totale du projet est désormais définie et qu'elle intègre des terrains appartenant au SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

**VU** le procès-verbal d'arpentage N° 954 C établi par Monsieur Vincent FREY, Géomètre-Expert à MOLSHEIM, en date du 28 octobre 2024, certifié par les Services du Cadastre à MOLSHEIM, le 7 novembre 2024 ;

**VU** l'avis du service des Domaines à ce titre, en date du 13 décembre 2024, estimant la valeur vénale du bien en question à 125.000 €, soit 1.765 € l'are ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 13 février 2025 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président de la séance ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS  
décide**

d'acquérir, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle piscine à MUTZIG, les parcelles appartenant au SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs, cadastrées à MUTZIG, comme suit :

<u>Section</u>	<u>N° de parcelle</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
08	1016/9	Route des Loisirs	64,64 ares
08	1018/6	Route des Loisirs	<u>6,17 ares</u>
<b>TOTAL</b>			<b>70,81 ares</b>

pour un montant total de 125.000,00 €,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document en ce sens et notamment les actes translatifs de propriété correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Pascal GEHIN

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 28 février 2025
- publication sur le site internet le : 28 février 2025

**Acte à classer****DE-25-04**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-02-28T09-57-58.00 ( MI259425600 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250227-DE-25-04-AI ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS - PISCINES -  
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE A MUTZIG - ACQUISITION  
FONCIERE

Date de décision : 27/02/2025



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-04 DEV LOCAL SPORTS ET  
LOISIRS - PISCINES -  
CONSTRUCTION NOUVELLE  
PISCINE A MUTZIG - ACQUISITION  
FONCIERE.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/02/25 à 09:57

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 28/02/25 à 09:57

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 28/02/25 à 10:02